



# Prix reconnaissance GenOvis

## Objectif :

Reconnaitre les éleveurs qui croient au Programme d'évaluation génétique et qui contribuent activement à son bon fonctionnement.

## Récipiendaires :

Les récipiendaires en race pure sont déterminés grâce à une combinaison de cinq critères. Le récipiendaire du Volet Productivité en croisement, volet hybrideur, est déterminé grâce à une combinaison de trois critères. Le récipiendaire du Volet Productivité en croisement, volet commercial, est déterminé par la productivité.

## Prix reconnaissance pour les races pures terminales, maternelles et prolifiques :

### Pour être éligibles :

- éleveurs inscrits à GenOvis
- avoir fait évaluer à 50 et 100 jours au moins 20 sujets de races terminales, maternelles ou prolifiques au cours des 12 derniers mois considérés
- avoir acquitté les frais de leur contribution annuelle au développement du programme d'évaluation génétique GenOvis

### Critères considérés :

Les gagnants sont déterminés par la pondération des positions obtenues pour chacun des cinq critères considérés. Les critères sont :

**Période considérée :** 1<sup>er</sup> août au 31 juillet

### L'indice de sélection (pondération 20 %) :

L'indice de sélection considère le potentiel génétique des agneaux évalués au cours des 12 mois considérés. Le rang centile moyen de l'indice CARC, MAT et MAT-HP est calculé respectivement pour les sujets de races terminales, prolifiques ou maternelles pour tous les agneaux évalués à 50 et 100 jours.

### Le taux de diffusion (pondération 20 %) :

Le taux de diffusion évalue la contribution d'un éleveur à la diffusion et aux échanges de génétique entre les autres troupeaux. Le calcul est basé sur le nombre de béliers issus de ce troupeau en races terminales, maternelles ou prolifiques qui ont, au cours des 12 mois considérés, produit des descendants en race pure dans un autre élevage.

### **Le pourcentage d'animaux évalués (pondération 20 %) :**

Le pourcentage d'animaux évalués est déterminé par la moyenne des ratios suivants. Le nombre d'animaux pesés à la naissance sur le nombre d'agneaux nés en races terminales, maternelles ou prolifiques au cours des 12 mois considérés. Le ratio des agneaux de race pure pesés à 50 jours, à 100 jours et mesurés aux ultrasons est basé sur le nombre d'agneaux vivants (non disposés) à la pesée 50 jours ou à la pesée 100 jours.

Nombre d'agneaux pesés à la naissance / nombre d'agneaux nés  
Nombre d'agneaux pesés à 50 jours / nombre d'agneaux vivants à 50 jours  
Nombre d'agneaux pesés à 100 jours / nombre d'agneaux vivants à 100 jours  
Nombre d'agneaux sondés aux ultrasons / nombre d'agneaux vivants à 100 jours

Ce critère favorise légèrement les sujets sondés aux ultrasons.

### **L'âge moyen des béliers à la mise bas (pondération 20 %) :**

La moyenne de l'âge des béliers est calculée à la naissance de tous les agneaux évalués au cours des 12 mois considérés en races terminales, maternelles ou prolifiques. Les béliers d'insémination sont exclus de ce calcul.

### **Le nombre de mâles différents utilisés (pondération 20 %) :**

Le nombre de mâles différents est calculé en considérant le nombre de béliers pères des mises bas en races terminales, maternelles ou prolifiques au cours des 12 mois considérés divisé par le nombre de mises bas.

## **Prix productivité en croisement (volet hybrideur)**

### **Pour être éligibles :**

- éleveurs inscrits à GenOvis
- produire un minimum de 150 agneaux hybrides (pesées à 50 et 100 jours) au cours des 12 mois considérés;
- le père des agneaux doit être de race pure.
- avoir acquitté les frais de leur contribution annuelle au développement du programme d'évaluation génétique GenOvis

### **Critères considérés :**

Le gagnant est déterminé par la pondération des positions obtenues pour chacun des trois critères considérés. Les critères sont :

### **L'uniformité des femelles à 100 jours (pondération 1/3) :**

La déviation standard du poids des femelles à 100 jours est utilisée pour évaluer ce critère. Ce critère sert à valoriser l'uniformité des femelles produites (format similaire).

### **Le pourcentage d'animaux évalués (pondération 1/3) :**

Le pourcentage d'animaux évalués est déterminé par la moyenne des ratios suivants. Le nombre d'animaux pesés à la naissance sur le nombre d'agneaux hybrides nés au cours des 12 mois considérés. Le ratio des agneaux hybrides pesés à 50 jours et à 100 jours est basé sur le nombre d'agneaux vivants (non disposés) à la pesée 50 jours ou à la pesée 100 jours.

Nombre d'agneaux pesés à la naissance / nombre d'agneaux nés  
Nombre d'agneaux pesés à 50 jours / nombre d'agneaux vivants à 50 jours  
Nombre d'agneaux pesés à 100 jours / nombre d'agneaux vivants à 100 jours

### **La productivité des femelles (pondération 1/3) :**

Poids moyen à 50 jours des portées d'agneaux hybrides produits dans l'année considérée.

**Période considérée :** 1<sup>er</sup> août au 31 juillet

### **Prix productivité en croisement (volet commercial)**

#### **Pour être éligibles :**

- éleveurs inscrits à GenOvis
- produire un minimum de 250 agneaux commerciaux (pesées à 50 et 100 jours) au cours des 12 mois considérés
- avoir acquitté les frais de leur contribution annuelle au développement du programme d'évaluation génétique GenOvis

#### **Critère considéré :**

Le gagnant est déterminé par la productivité des femelles.

### **La productivité des femelles :**

Poids moyen à 50 jours des portées d'agneaux commerciaux produits dans l'année considérée.

**Période considérée :** 1<sup>er</sup> août au 31 juillet